N°02
JUIN 2021

LETTRE D'INFO

Commission **L**ocale d'**I**nformation
des Grands Equipements Energétiques du Tricastin

Mieux comprendre, échanger et s'informer en CLIGEET

La CLIGEET organise chaque année plusieurs temps privilégiés d'information et d'échanges auxquels participent membres et partenaires (réunions de bureau et assemblées plénières semestrielles, groupes de travail constitués en fonction de l'actualité des installations nucléaires du Tricastin).

Elle facilite la diffusion de l'information à destination du grand public (riverains du site, professionnels de santé, établissements scolaires ou recevant du public..) en organisant une réunion publique annuelle ouverte à tous et en publiant une lettre d'information.

Instance pluraliste en mouvement, la CLIGEET évolue dans sa composition et compte désormais 86 membres (élus, associations de protection de la nature et de l'environnement, organisations syndicales et experts qualifiés et représentants des acteurs économiques locaux). Issus de la société civile, ils représentent le territoire concerné au sein de la CLIGEET pour échanger et débattre.

LA PAROLE AUX...

représentants de la division régionale de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), Richard ESCOFFIER et Eric ZELNIO

Pouvez-vous nous présenter l'ASN en quelques mots ?

L'ASN est une autorité administrative indépendante chargée du contrôle des activités nucléaires civiles exercées sur l'ensemble du territoire national. Ces activités comprennent la production d'électricité par les réacteurs du parc nucléaire exploités par EDF, les activités en lien avec la fabrication et le retraitement du combustible nucléaire, la recherche, les activités médicales ou industrielles utilisant des substances radioactives ou des rayonnements ionisants.

Quelles sont les missions principales de l'ASN ?

L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de **la sûreté nucléaire** et de **la radioprotection,** pour protéger les personnes et l'environnement. Ses missions s'articulent **autour de 4 axes :**

Réglementer

L'ASN contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au gouvernement sur les projets de décrets et d'arrêtés ministériels. Elle prend des décisions réglementaires à caractère technique et autorise les activités, par exemple le redémarrage des réacteurs après chaque arrêt pour rechargement.

Contrôler

L'ASN vérifie le respect des règles auxquelles sont soumises les installations ou activités qu'elle contrôle. Pour ce faire, elle procède à des inspections, qui peuvent être annoncées ou pas. Elle a accès aux installations nucléaires en permanence.

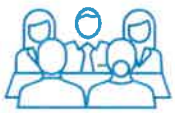

Informer le public

L'ASN est chargée de participer à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence. Elle publie notamment sur son site internet www.asn.fr l'ensemble des décisions qu'elle rend ainsi que l'ensemble des lettres de suite qu'elle adresse à l'issue de ses inspections.

Contribuer à la gestion des situations d'urgence radiologique

Dans une telle situation, l'ASN conseille le gouvernement, en particulier en adressant ses recommandations sur les mesures à prendre sur le plan médical et sanitaire ou au titre de la sécurité civile. L'ASN doit également informer le public sur l'état de sûreté de l'installation concernée et sur les éventuels rejets dans l'environnement et leurs risques pour la santé des personnes et pour l'environnement.

Comment l'ASN participe et contribue aux travaux de la CLIGEET ?

L'ASN considère que la concertation autour des activités nucléaires est essentielle et que, dans ce cadre, la CLI a un rôle majeur. Elle contribue donc au fonctionnement de la CLIGEET de deux façons :

- en contribuant à son financement à l'échelon local (CLI) et national (ANCCLI)
- en apportant son expertise, en présentant en ses activités de contrôle, les projets de décisions sur les dossiers qu'elle instruit, ou éclairant la CLI sur les sujets liés à l'actualité du site du Tricastin. Compte-tenu de l'importance et du nombre d'installations situées dans son périmètre, la CLIGEET et l'ASN ont des échanges nourris.

2 ENTREPRISES PRINCIPALES

1 LA CENTRALE EDF DU TRICASTIN

Chargée de la production d'électricité.

2 ORANO TRICASTIN

Spécialisée dans les opérations liées au cycle du combustible nucléaire.

1 LA CENTRALE EDF **occupe une surface de 55 hectares, dont 35 hectares** dédiés aux installations de production, en bordure du canal de dérivation du Rhône (canal de Donzère-Mondragon).
La centrale comprend **quatre unités de production d'électricité** d'une puissance de 900 MW chacune, qui produisent en moyenne chaque année 25 milliards de KWh bas carbone soit environ l'équivalent de l'alimentation de 3,5 millions de citoyens.
Le site compte 1400 salariés EDF et près de 600 salariés d'entreprises extérieures

UNE CENTRALE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le combustible d'une centrale nucléaire est conditionné sous forme de pastilles d'uranium, empilées dans de longs tubes métalliques appelés crayons. Les tubes sont placés dans une cuve en acier remplie d'eau et constituent ainsi le cœur du réacteur.

3 CIRCUITS INDÉPENDANTS REMPLIS D'EAU

opérant des échanges thermiques, en évitant toute dispersion de substance radioactive vers l'extérieur de la centrale, permettent de produire l'électricité.

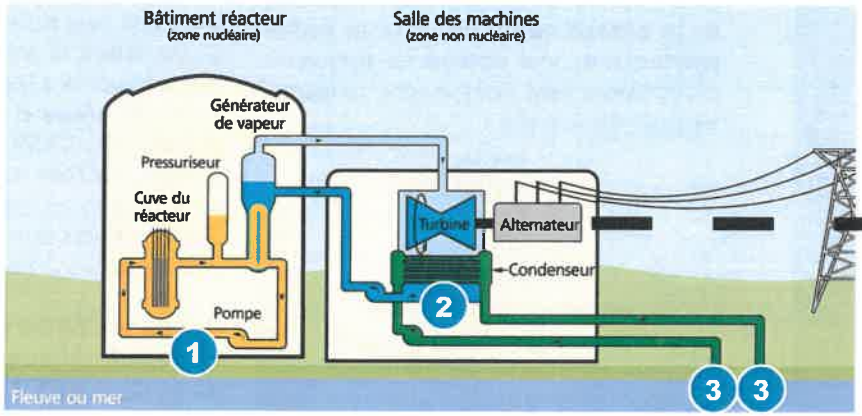

L'électricité produite par l'alternateur transite par un transformateur qui élève sa tension avant de l'envoyer sur le réseau d'électricité très haute tension.

1 Le circuit primaire

(circuit fermé)
assure la transmission de la chaleur dégagée dans le cœur du réacteur aux générateurs de vapeur ; ce circuit comprend la cuve du réacteur, des pompes assurant la circulation de l'eau, des générateurs de vapeur (échangeurs de chaleur placés entre le circuit primaire et le circuit secondaire) et un pressuriseur.

2 Le circuit secondaire

ou circuit eau-vapeur (circuit fermé)
chargé d'amener à la turbine, la vapeur produite dans les générateurs de vapeur. La vapeur fait tourner la turbine qui entraîne l'alternateur transformant ainsi l'énergie mécanique en énergie électrique. Le mélange d'eau et de vapeur qui ressort de la turbine est ensuite complètement transformé en eau au contact d'environ 130 000 tubes du condenseur. Puis l'eau repart vers les générateurs de vapeur.

3 Le circuit de refroidissement

(circuit ouvert),
alimente en eau froide l'intérieur des tubes du condenseur. L'eau froide est prélevée dans le canal de Donzère-Mondragon puis restituée en aval de la centrale.

2 ORANO TRICASTIN

est une plateforme industrielle avec plus de 60 ans de savoir-faire et d'expertise dans la transformation de l'uranium et la chimie du fluor. D'une **superficie de 650 hectares,** elle est implantée sur les communes de Pierrelatte, de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) et de Bollène (Vaucluse).
Elle compte 2 500 collaborateurs Orano et 2 000 salariés d'entreprises partenaires.

C'est sur ce site que se déroule l'ensemble des opérations industrielles permettant de convertir et d'enrichir l'uranium qui va rentrer dans la composition des assemblages combustibles pour alimenter les centrales de production nucléaire de production d'électricité. Des activités de transformation, de reconditionnement et d'entreposage avant revalorisation de l'uranium naturel et de recyclage, sont également réalisées sur ce site.

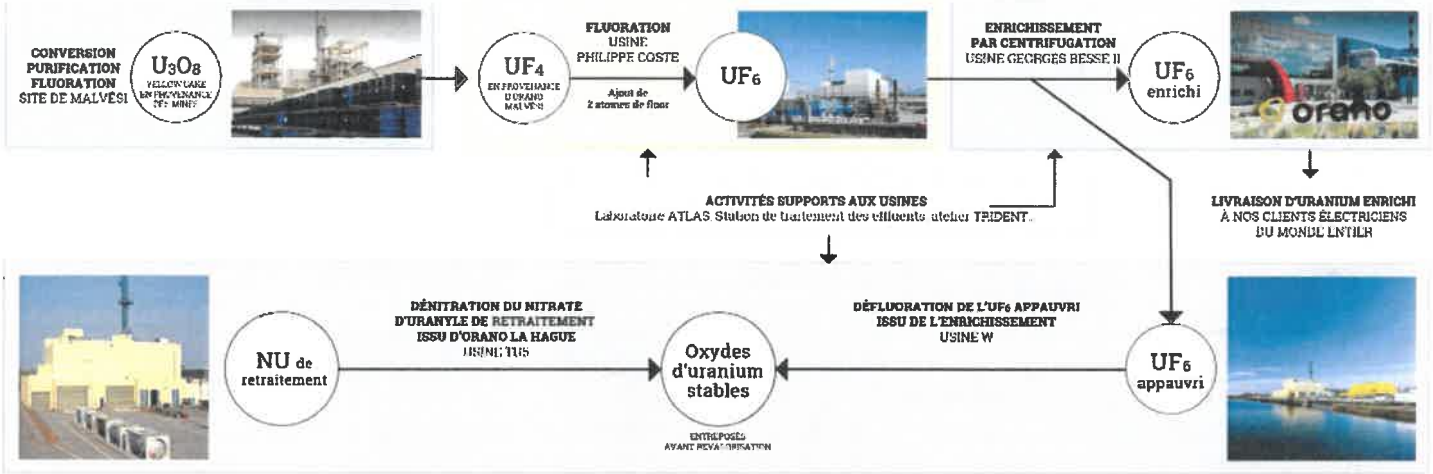

L'uranium enrichi produit sur le site permet d'alimenter 90 millions de foyers par an en énergie bas-carbone, soit l'équivalent de la population de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. La production du site alimente les besoins des électriciens français et internationaux. 60 % de l'activité est réalisée à l'export.

Des outils industriels renouvelés

90 % des outils industriels de production du site ont été renouvelés ces 15 dernières années.
Ces investissements permettent de :

- **renforcer la sûreté des opérations industrielles**
- **limiter l'impact environnemental** des installations exploitées par ORANO sur le site du Tricastin

REGARDS CROISÉS

« De votre point de vue, quel est l'impact principal pour le territoire des activités exploitées sur le site du Tricastin ? »

« L'impact principal est à mon avis l'emploi industriel d'une industrie de pointe non délocalisable. Pour le bassin de vie un développement de nombreuses entreprises prestataires du site avec un avenir pour nos jeunes. Un apport financier non négligeable pour nos communes permettant de développer une vie culturelle et sportive de bon niveau par rapport à la taille de nos villes. »

Claude LOVERINI, membre de la CLIGEET, élu de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)

« L'activité nucléaire permet aux sociétés locales de participer à des projets d'envergure à forte valeur ajoutée, nécessitant des personnes qualifiées. »

Yann HILTCHER, membre de la CLIGEET, représentant d'Atout Tricastin

« Indéniablement, un plus pour l'emploi mais avec la particularité que les travaux les plus pénibles incombent aux sous-traitants. A contrario, le PPRT (Plan particulier des risques technologiques) et le PPI (Plan particulier d'intervention) peuvent être un frein à l'installation de nouvelles industries de part les contraintes administratives et techniques supplémentaires imposées (salle de confinement, normes de constructions, zone d'exclusion, etc). Ce qui peut être un désavantage du territoire par rapport à un autre à conditions d'accueil identiques. »

Bruno CAOTEN, membre de la CLIGEET, représentant de la CFDT

ZOOM...

Un nouveau périmètre de compétences géographique pour la CLIGEET, vous êtes concernés !

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) TRICASTIN

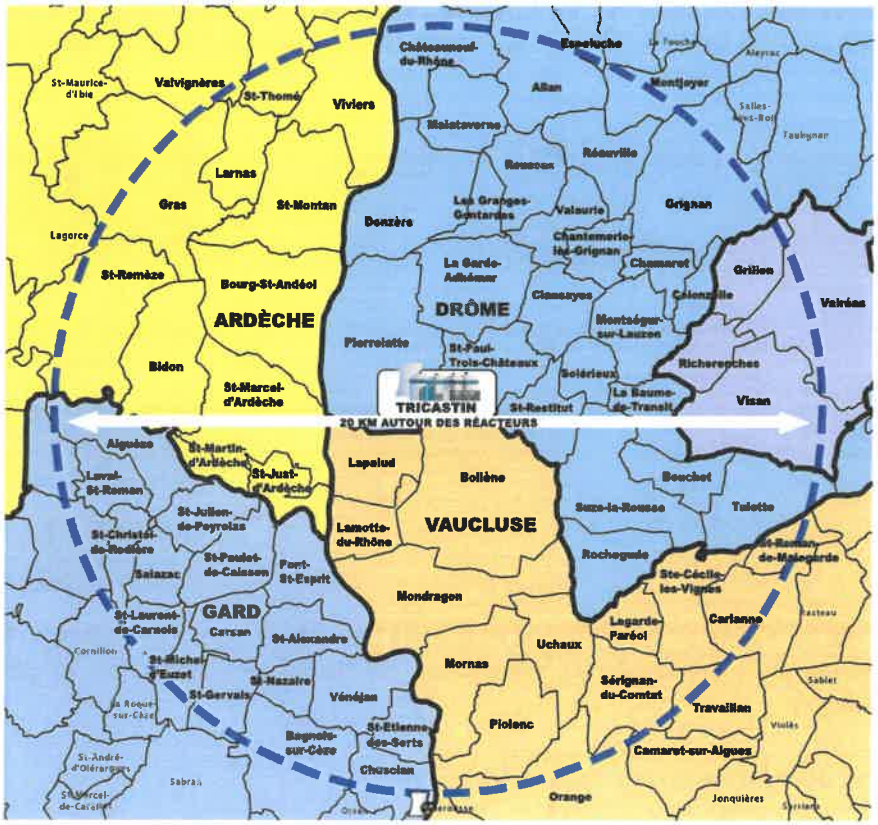

CHIFFRES CLÉS

20 kilomètres autour du site du Tricastin

215 000 habitants

76 communes

11 établissements publics de coopération intercommunale

4 départements
Drôme, Vaucluse, Ardèche et Gard

3 régions
Auvergne Rhône-Alpes,
Occitanie Midi Pyrénées,
Provence Alpes Côte d'Azur

AGENDA

28 SEPTEMBRE 2021
SUZE-LA-ROUSSE

RÉUNION PUBLIQUE DE LA CLIGEET

« 10 ans après Fukushima, quelles conséquences pour les installations exploitées sur le site du Tricastin ? »

Ouverte à tous : adresser vos questions à cligeet@ladrome.fr

AUTOMNE 2021

Organisation d'un atelier composé de citoyens du territoire par l'ASN en partenariat avec la CLIGEET sur la gestion des produits frais locaux en situation post-accidentelle (produits issus du potager, de la cueillette, des vergers ou de l'environnement...)
Ouvert à tous les habitants résidant dans une des 76 communes situées dans un rayon de 20 kilomètres autour du site du Tricastin.

Informations complémentaires : www.post-accident-nucléaire.fr
Inscriptions : post-accident-nucléaire@asn.fr

ACTUALITÉS...

- **Décision de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de prolonger l'exploitation des réacteurs de 900 Mwe au-delà de 40 ans** www.asn.fr
- **Assemblée plénière de la CLIGEET le 25 mai 2021 en présentiel et en visioconférence à Valence ; accès réservé aux membres et partenaires de la CLIGEET**
- **Formation « Introduction à la sûreté nucléaire » (en visioconférence) organisée par la CLIGEET les 9 et 14 juin 2021; accès réservé aux membres et partenaires de la CLIGEET**

+ D'INFOS SUR LADROME.FR

asn

- LA DRÔME - LE DÉPARTEMENT

Département VAUCLUSE